

À voir à l'intérieur

2 | Mot de la mairesse

3 | **À VENIR**
Service de compostage

4 | Info-travaux

5 | **RAPPELS**
• Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles
• Protection des bandes riveraines

6 | Restez connectés

7 | Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Municipalité du Canton de Harrington – Année 2023

8 | Prévention des incendies

9 | Station de lavage d'embarcations

HARRINGTON
Branché sur notre nature !

Inscrivez-vous pour recevoir nos alertes citoyennes.

- Mesures d'urgence
- Avis généraux
- Interruption de services
- Travaux routiers
- Et plus encore



Vous pouvez choisir la façon dont vous souhaitez recevoir vos alertes :

- SMS (message texte)
- Courriel
- Appel automatisé



Tous les citoyens de la Municipalité du Canton de Harrington peuvent s'inscrire sur le portail Telmatik directement depuis notre **site web**.

Mot de la mairesse

Chères citoyennes, chers citoyens de la municipalité du Canton de Harrington,

L'automne est déjà bien installé avec ses couleurs qui changent et ses températures qui baissent. Au nom de l'ensemble du Conseil municipal de Harrington, nous espérons que vous passez une belle saison automnale.

Je suis très heureuse de vous partager l'avancement de nos projets routiers d'envergures en cours. La première phase du projet de réfection du chemin de la Rivière-Rouge, nécessitant un investissement de plus de 5 millions de dollars en partenariat avec le gouvernement provincial, est presque terminée. Évidemment, je ne peux passer sous silence les dégâts causés par les fortes pluies de cet été, qui ont nécessité d'importantes réparations. Nous collaborons étroitement avec le Ministère pour que la majorité, voire la totalité des coûts soit financée par le gouvernement grâce aux programmes disponibles suite aux intempéries. Bonne nouvelle, les plans et devis pour la réfection complète du chemin de Harrington, nécessitant des réparations urgentes, sont terminés. Nous sommes d'ailleurs en attente d'une réponse à notre demande de subvention, ce qui pourrait réduire considérablement les coûts. Nous espérons des nouvelles d'ici la fin de l'année.

Face au manque de réseau cellulaire et aux nombreuses demandes des citoyens, nous avons conclu un accord avec Videotron pour l'installation de trois tours cellulaires dans notre région. Cette démarche vise à améliorer la fiabilité du service cellulaire à Harrington. Nous publierons toute nouvelle information à ce sujet sur notre site web. Vidéotron a l'obligation d'effectuer une consultation publique sur ce sujet et nous encourageons la participation des citoyens. La mise en service est prévue pour 2025 et n'occasionnera aucun coût pour la municipalité puisque la totalité de ce projet est assumée par le gouvernement.

Nous avons également fait des progrès significatifs avec les subventions associées au programme d'aide financière pour la vitalisation. Je suis très fière de vous annoncer que le Centre communautaire Golden Age et le Centre communautaire de la Vallée de Harrington ont pu profiter d'investissement considérable, profitant à tous leurs membres et activités. Nous continuons de travailler activement dans le cadre de ce programme pour déposer d'autres projets tout aussi porteurs et stimulants, visant des aménagements et de l'équipement récréatif pour l'ensemble de la municipalité. Je remercie nos citoyens pour leurs suggestions et propositions, qui nous ont aidés à mieux cibler les projets futurs. Merci !

Changement important à venir dès 2025 concernant la gestion des matières résiduelles à Harrington : l'arrivée de la collecte des matières compostables et organiques. Une nouvelle option sera bientôt disponible pour réduire la quantité de déchets organiques déposés dans les ordures ordinaires (les grands bacs verts). Surveillez notre site web et votre boîte postale afin d'être au courant de l'évolution du projet.

Concernant la protection des terres de la Couronne sur notre territoire, le Conseil a pu réitérer sa volonté de protéger et conserver le statut de ces terres de propriété provinciale sur notre territoire municipal. Par cette démarche, la municipalité se positionne comme partenaire dans la protection et la préservation des terres de la Couronne dans la municipalité. Cette position n'est pas définitive et pourra être réévaluée à l'avenir si nécessaire.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre engagement continu à faire de Harrington une municipalité d'exception.

Gabrielle Parr

Votre Mairesse
Municipalité du Canton de Harrington

Service de compostage

Dans le cadre de la première phase du projet de la mise en place d'un service de compostage, la municipalité est heureuse d'annoncer l'ouverture en 2025 de 13 sites d'apport collectif (volontaire) pour les matières organiques. Ces installations rendront le tri et la gestion des déchets organiques plus simples et efficaces. Restez à l'affût des prochaines informations ! Pour lire les dernières nouvelles en temps réel, abonnez-vous à notre page Facebook et visitez notre site web.

- Intersection ch. du Lac Beaven et ch. Thomson
- Intersection ch. White et ch. Circle
- Intersection ch. de la Baie Campbell et ch. Maryhill
- Intersection ch. Johnson et ch. des Iroquois
- Intersection ch. Lac Harrington Est et ch. du Gros Rocher
- Intersection ch. Cammac et ch. des Bouleaux Blancs
- Centre communautaire Harrington Golden Age
- Centre communautaire de la Vallée de Harrington
- Intersection ch. Lac des Esclaves et ch. White Acres
- Intersection ch. Radisson et ch. des Cèdres
- Intersection ch. de la Rivière Maskinongé et ch. des Chevreuils
- Lac Fawn - sur le ch. du Gros Rocher
- Centre communautaire Lost-River

Pourquoi composter ?

Pour réduire le volume de nos déchets. Le compostage diminue significativement les matières résiduelles envoyées au site d'enfouissement, ce qui allège notre empreinte écologique et les coûts pour les municipalités.

Pour réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre. Le compostage limite la charge sur les sites d'enfouissement, réduisant ainsi les émissions nocives, comme le méthane, produites par la décomposition des matières organiques dans les lieux d'enfouissement.

Pour favoriser la production d'une ressource précieuse pour l'environnement. Au terme du traitement des matières organiques, celles-ci deviennent du compost, un amendement naturel qui enrichit le sol et favorise la biodiversité.

Pour contribuer à une gestion des matières résiduelles plus durable et responsable. Utilisez les points de dépôt de compostage et participez activement à une approche plus écologique.

Matières organiques acceptées

Trois règles simples pour se rappeler les matières organiques acceptées

1

EST-CE QUE ÇA SE MANGE OU EST-CE UNE PARTIE DE QUELQUE CHOSE QUI SE MANGE ?

Crus, cuits ou avariés : Tous les résidus de préparation des repas et tous les restants de table en sac de papier ou en vrac seulement.

- Fruits, légumes (pelures, noyaux et épis inclus)
- Viandes, volailles, poissons et fruits de mer (peau, os, carcasses, carapaces et coquilles inclus)
- Noix, œuf (coquilles incluses)
- Produits laitiers solides ou semi-solides
- Pains et pâtes alimentaires
- Produits de boulangerie, pâtisserie et confiserie
- Aliments périmés (sans emballage)
- Grains de café, feuilles de thé et tisanes (sachets et filtres à café inclus, mais sans broche ni corde)
- Légumineuses
- Nourriture pour animaux
- Aliments liquides en petite quantité pouvant être absorbés par les autres résidus du bac de collecte

2

EST-CE QUE C'EST DU PAPIER OU DU CARTON ?

Papier ou carton souillé par des aliments ou servant à emballer des aliments.

- Boîtes de pizza, boîtes de livraison de repas et assiettes de carton non cirées, non glacées, non laminées et sans agrafe
- Moules en papier pour muffins ou gâteaux, papier parchemin
- Essuie-tout, serviettes de table, mouchoirs
- Journaux et circulaires non glacés et sans agrafe
- Sacs en papier, avec ou sans pellicule cellulosique compostable à l'intérieur (ex : SAC AU SOL ®)
- Applicateurs de tampons en carton

3

EST-CE QUE C'EST UN RÉSIDU VERT ?

- Feuilles mortes
- Gazon et herbes coupées
- Fleurs, plantes (envahissantes exclues), résidus d'entretien des plates-bandes, de désherbage et de sarclage
- Cônes et aiguilles de conifères
- Paille, foin et chaume
- Terre d'empotage et terreau
- Petites branches (moins de 4 cm de diamètre et 30 cm de longueur), retailles de haies
- Petites racines
- Copeaux de bois non traités

+

AUTRES MATIÈRES COMPOSTABLES AUSSI ACCEPTÉES

- Cheveux, poils et plumes
- Bâtons de friandises glacées
- Bouchons de liège naturel (bouchons synthétiques de plastique exclus)
- Cendres froides (refroidies 72 heures minimum)
- Tous les types de litière pour animaux EN VRAC (agglomérante incluse)
- Cure-dents en bois
- Fumier de poule ou de cheval
- Excréments de chien dans un sac de papier ou enveloppés dans du papier
- Allumettes éteintes

Bureaux de la municipalité

2940, Route 327, Harrington, (Québec) J8G 2T1

Tél. : 819-687-2122

Sans frais : 1-877-787-2122

Fax : 819-687-8610

administration@harrington.ca

Heures d'ouverture : Lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h

Équipe administrative

Steve Deschênes

Directeur général et greffier-trésorier
s.deschenes@harrington.ca

Mathieu Dessureault

Directeur général adjoint
dga@harrington.ca

Lucie Côté

Directrice des finances
l.cote@harrington.ca

Jean Labelle

Intérim - Directeur du service de
l'urbanisme et de l'environnement
j.labelle@harrington.ca

Donald Makoua

Inspecteur en urbanisme et en
environnement | inspecteur@harrington.ca

Kathie Masson

Conseillère interne en urbanisme
kmasson@argenteuil.qc.ca

Neil Swail

Directeur des services de sécurité
incendie et des travaux publics
n.swail@harrington.ca

Heather Anne Macmillan

Adjointe administrative à la taxation et à
l'évaluation | h.macmillan@harrington.ca

Catherine Rowlands

Adjointe administrative à l'urbanisme
et à la Voirie | c.rowlands@harrington.ca

Dru Davis

Adjointe administrative
d.davis@harrington.ca

Patricia Massie

Agente en communication
pmassie@harrington.ca

Info-travaux



Chemin de la Rivière-Rouge

Au cours de l'été, des travaux majeurs de réfection et de reconstruction ont été réalisés sur le chemin de la Rivière-Rouge, comprenant le changement de tous les ponceaux (plus de 50), le reprofilage des fossés, le rechargement granulaire et l'asphaltage. Il ne reste que le marquage des lignes temporaires. Nous prévoyons que ce projet sera achevé d'ici quelques semaines. La deuxième et dernière couche d'asphalte, ainsi que le rechargement granulaire pour la portion du chemin au nord de la pépinière, sont prévus pour le printemps prochain.

Intempéries et impact sur les travaux

Nous avons également été confrontés à des intempéries significatives, notamment les pluies diluviennes du 23 juin 2024 et les répercussions de l'ouragan Debby le 9 août 2024. Suite à ces événements, plusieurs réparations majeures ont été nécessaires pour garantir la sécurité sur nos routes.

À la suite des pluies diluviennes du 23 juin, un ponceau situé au nord du chemin de la Rivière-Rouge a été endommagé. Heureusement, il a pu être réparé la journée-même. Le même chemin a aussi connu plusieurs affaissements qui ont été rapidement résolus, permettant de maintenir une circulation sécuritaire.

L'ouragan Debby a aussi causé des dommages importants notamment sur le chemin Johnson, sur environ 1 500 mètres, mais sa reconstruction est maintenant terminée. Le chemin White n'a pas été épargné, mais les réparations ont été réalisées rapidement et achevées en seulement trois jours. De plus, 3 ponceaux de très grand diamètre sur le chemin de la Rivière-Rouge ont été emportés par les eaux. Des réparations temporaires ont été effectuées au cours de la semaine suivante pour permettre une circulation sécuritaire. Sans compter plusieurs autres réparations mineures qui ont dû être effectuées pour garantir la sécurité et le bon état de nos routes.

Nous tenons à remercier tous les usagers pour leur patience et leur compréhension durant ces travaux.

Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles s'applique dorénavant à l'ensemble des piscines résidentielles extérieures, baignoires à remous et cuves thermales. Ce règlement concerne les bassins dont la profondeur d'eau est de 60 cm ou plus, ou dont le volume est supérieur à 2000 litres, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables (gonflables ou autres). Les propriétaires de piscine mise en place avant le 1er novembre 2010, qui bénéficiaient d'une exemption, ont maintenant jusqu'au 30 septembre 2025 pour rendre leurs installations conformes.



Plusieurs documents présentant les règles à suivre pour sécuriser sa piscine sont disponibles sur le site Web du Ministère.

☎ Pour toute question, contactez-nous au 819-687-2122.

Protection des bandes riveraines

Lorsque vous effectuez des travaux, assurez-vous de respecter la bande riveraine, dont la largeur varie **de 10 à 15 mètres** selon les cas. La bande riveraine est cruciale pour protéger les habitats ainsi que la faune aquatique et terrestre.

Pour obtenir davantage d'informations sur le règlement de zonage, veuillez consulter notre site web ou contacter le service de l'urbanisme :

☎ 819-687-2122 ✉ inspecteur@harrington.ca



Avant de commencer vos travaux, assurez-vous de vérifier si un permis ou un certificat d'autorisation est nécessaire.

État de la route 327

La route 327 est sous la juridiction du gouvernement du Québec. La municipalité du Canton de Harrington n'est pas autorisée à procéder à des réparations, même en cas d'urgence.

Nous vous remercions de bien vouloir signaler vos plaintes directement au 511.

Conseil municipal

Gabrielle Parr, Mairesse
maire@harrington.ca

Chantal Scapino, Siège 1
c.scapino@harrington.ca

Julie James, Siège 2
j.james@harrington.ca

Daniel St-Onge, Siège 3
d.stonge@harrington.ca

Robert Dewar, Siège 4
r.dewar@harrington.ca

Richard Francoeur, Siège 5
r.francoeur@harrington.ca

Gerry Clark, Siège 6
jg.clark@harrington.ca

Prochaine séances ordinaires du conseil

📅 **Lundi, 18 novembre 2024 - 19h**
Centre communautaire de
Lost River, 2811, Route 327,
Harrington, QC J8G 2T1

📅 **Lundi, 16 décembre 2024 - 19h**
Centre communautaire de
Lost River, 2811, Route 327,
Harrington, QC J8G 2T1



Centres communautaires

Le territoire abrite trois centres communautaires qui animent une variété d'activités et d'événements pour les résidents. Nous vous encourageons à visiter directement leurs plateformes pour vous tenir informé des programmes proposés.

Centre communautaire Lost River

 2811, Route 327, Harrington, QC J8G 2T1

 LRCC - Lost River Community Center

Centre communautaire de la Vallée de Harrington

 420, Ch. Harrington, Harrington, QC J8G 2S5

 Harrington Valley Community Center

Centre communautaire Harrington Golden Age

 259, Ch. Harrington, Harrington, QC J8G 2S5

 HGA Harrington Golden Age

RAPPELS



Changement d'heure

N'oubliez pas de reculer vos horloges d'une heure dans la nuit du 2 au 3 novembre pour passer à l'heure d'hiver **et de changer les piles de votre détecteur de fumée.**

Chien en laisse

En vertu de la réglementation en vigueur et afin de favoriser un bon voisinage, votre chien doit être tenu en laisse à l'extérieur de votre propriété (comprenant la maison et le terrain environnant).

Restez connectés

Canaux de communication de la municipalité

La municipalité met à votre disposition plusieurs canaux de communication pour vous tenir informés des événements et des informations importantes.

ALERTES CITOYENNES TELMATIK

Inscrivez-vous sur notre site web pour recevoir des alertes instantanées concernant les mesures d'urgence, les interruptions de services, les travaux en cours et bien d'autres actualités selon votre secteur. Ce service vous permet de rester informé en temps réel.

SITE WEB

Visitez notre site web pour consulter toutes les actualités et informations relatives à la municipalité. Vous y trouverez des mises à jour sur divers projets, des ressources utiles et des annonces importantes pour la communauté.

FACEBOOK

Suivez notre page Facebook pour rester au courant de nos dernières nouvelles et mises à jour en temps réel. C'est une excellente façon d'interagir avec nous et de partager vos commentaires et suggestions.



Offres d'emploi Rejoignez notre équipe !


► Candidature spontanée

Nous sommes toujours à la recherche de personnes dynamiques, compétentes, qui ont à cœur le service aux citoyens et qui désirent travailler au bien-être de la municipalité du Canton de Harrington.

En tout temps, vous pouvez soumettre votre candidature spontanée.

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation à dga@harrington.ca



 Découvrez l'ensemble de nos offres d'emploi sur notre site web.

Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Municipalité du canton de Harrington – Année 2023

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Municipalité pour l'année 2023, conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*.

RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AU 31 DÉCEMBRE 2023

Tout d'abord, concernant l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2023, les revenus de la municipalité se sont chiffrés à 4 296 264 \$ alors que les charges s'élevaient à 3 926 668 \$, ce qui nous a amenés à un excédent de l'exercice de 369 596 \$. En tenant compte des revenus d'investissement débiteurs de 725 293 \$, le déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales s'élève à 355 697 \$.

Une fois cette conciliation à des fins fiscales effectuée, nous obtenons un excédent de 416 596 \$. À la fin de l'exercice financier 2023, la dette à long terme de la Municipalité était de 3 078 500\$.

Au niveau des excédents accumulés au 31 décembre 2023, la Municipalité termine l'année financière 2023 avec un excédent de fonctionnement non affecté de 1 081 578 \$ et un excédent de fonctionnement affecté de 1 147 497 \$.

L'auditeur indépendant, Gariépy Bussière CPA Inc. a effectué l'audit des états financiers de la Municipalité du Canton de Harrington. À leur avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité du Canton de Harrington au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Gabrielle Parr

Mairesse

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN 2023

- Gestion des actifs : 50 000 \$
- Rechargement et travaux d'infrastructures - chemins Madden, MacLeod, Mill Pond, White-Acres et Mont-Oeler : 610 056 \$
- Ponceaux - chemin de la Rivière-Rouge : 163 563 \$
- Camion F-150 – voirie : 65 772 \$
- Glissières de sécurité – chemin du Lac des Esclaves : 20 016 \$
- Plans et devis pour travaux d'infrastructures - chemin de la Rivière-Rouge : 102 291 \$

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter le rapport financier annuel de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 qui est disponible au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la municipalité.





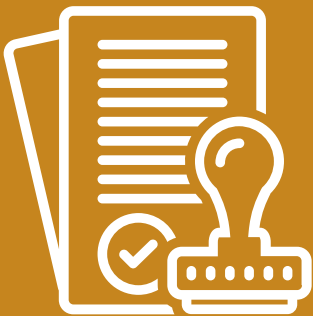
Travaux : Permis et certificats d'autorisation

Avant de commencer vos travaux, assurez-vous de vérifier si un permis ou un certificat d'autorisation est nécessaire. Pour obtenir davantage d'informations sur les règlements concernant les permis et certificats, veuillez consulter notre site web ou contacter le service de l'urbanisme :

☎ 819-687-2122
✉ inspecteur@harrington.ca

Suivi des demandes de permis et certificats d'autorisation

Lors du dépôt d'une demande, si les renseignements, plans ou documents soumis sont inexacts, erronés, insuffisants ou non conformes, la procédure d'analyse sera retardée. Vous serez informé et devrez fournir les documents corrigés dans un délai de 30 jours. **Si aucun suivi n'est effectué après ce délai, votre demande sera annulée et vous devrez soumettre une nouvelle demande.**



Facebook

La municipalité est sur Facebook. Abonnez-vous pour ne rien manquer !

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI!

Prévention des incendies



10 conseils pour prévenir les incendies



Avertisseur de fumée

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



Plan d'évacuation en cas d'incendie

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



Comment évacuer votre résidence

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



Articles de fumeur

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



Prévenir les feux de cuisson

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.



Source de chaleur

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



Électricité

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



Monoxyde de carbone

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



Ramonnage des cheminées

- Confiez l'inspection et le ramonnage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



Cendres chaudes

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies

Station de lavage d'embarcations

UN SERVICE INDISPENSABLE !

Nous souhaitons vous rappeler l'existence et l'importance de notre station de lavage d'embarcations, située au 2811, route 327 (à la caserne des pompiers). Bien que l'automne soit arrivé et que la station soit moins sollicitée à cette période de l'année, nous tenons à souligner l'importance de ce service pour garantir la propreté de nos plans d'eau et protéger notre environnement.

Nous vous remercions sincèrement pour l'utilisation de la station durant l'été. Afin de préserver la qualité de nos lacs et rivières, toute personne qui souhaite mettre un bateau à l'eau doit se rendre à la station de lavage municipale pour nettoyer son embarcation.

Pourquoi laver son embarcation ?

Le lavage régulier de votre embarcation est crucial pour plusieurs raisons :

- **Prévention de la propagation d'espèces invasives :** Les algues et organismes aquatiques peuvent se fixer sur votre bateau et se propager à d'autres lacs ou rivières.
- **Protection de l'écosystème local :** En éliminant les polluants et résidus, vous contribuez à préserver la qualité de l'eau et la faune aquatique.
- **Maintien en bon état de votre équipement :** Un nettoyage adéquat aide à éviter l'usure prématurée de votre embarcation.

Nous comptons sur votre collaboration pour préserver la beauté et la santé de nos plans d'eau. Ensemble, faisons en sorte que notre environnement reste propre et accueillant pour tous !



Des enseignes pour mieux vous situer

Pour faciliter l'accès à la station de lavage, nous installerons prochainement des enseignes qui indiqueront clairement son emplacement. Ces panneaux seront placés à des points stratégiques pour que vous puissiez les repérer facilement. Restez attentifs aux nouvelles enseignes qui seront mises en place au printemps prochain !

Associations de lac, réservez votre enseigne

Nous invitons toutes les associations de lac à contacter la municipalité pour réserver une enseigne. Ces enseignes aideront à orienter les gens vers la station de lavage. Pour plus d'informations et pour réserver votre enseigne, veuillez contacter Patricia Massie au 819-687-2122, poste 2301 ou par e-mail à communications@harrington.ca.